

Nom commercial: Butylhydroxytoluenum

Numéro de la matière: 062000

Version: 6 / CH

Date de révision: 11.06.2024

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 11.06.24

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Butylhydroxytoluenum

N° d'article 06200000

Numéro d'enregistrement

Numéro d'enregistrement 01-2119565113-46-0000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Matière première pour la production et l'analyse de produits pharmaceutiques, Produit chimique pour synthèse

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG
Industriestrasse 35
9100 Herisau
No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58
Adresse email de la personne responsable pour cette FDS sdb@haenseler.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Chronic 1 H410

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

Nom commercial: Butylhydroxytoluenum

Numéro de la matière: 062000

Version: 6 / CH

Date de révision: 11.06.2024

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 11.06.24

terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P391 Recueillir le produit répandu.
 P501.3 Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

2.3. Autres dangers

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**Poids moléculaire**

Valeur	220.36	g/mol
--------	--------	-------

Composants dangereux**2,6-Di-tert-butyl-p-crésol**

No. CAS	128-37-0	
No. EINECS	204-881-4	
Concentration	>= 50	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Aquatic Chronic 1	H410

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)	Aquatic Chronic	M = 1
	1	

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas d'ingestion

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Brouillard d'eau, Mousse stable aux alcools, Produit d'extinction à sec, Dioxyde de carbone

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Nom commercial: Butylhydroxytoluenum

Numéro de la matière: 062000

Version: 6 / CH

Date de révision: 11.06.2024

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 11.06.24

Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂)**5.3. Conseils aux pompiers****Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter équipement de protection. Eviter la formation de poussières. Ne pas inhaler les vapeurs. Veiller à assurer une aération suffisante. Ne pas inhaler les poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Eviter contamination de la peau et les yeux. Eviter la formation d'aérosol. Eviter la formation de poussières. Veiller à assurer une bonne aspiration/ventilation sur la machine de traitement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Classes de stockage**

Classe de stockage d'après TRGS 510	13	Des matières solides non combustibles
Classe de stockage (Suisse)	11/13	Autres substances dangereuses solides classées/étiquetées dangereuses

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition****2,6-Di-tert-butyl-p-crésol**

Liste	SUVA	
Type	MAK	
Valeur	10	mg/m ³
Valeur limite à courte terme	40	mg/m ³
Groupe du risque pendant la grossesse: S; Remarque: SSc; KG, Leber		

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)**2,6-Di-tert-butyl-p-crésol**

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	3.5	mg/m ³

Nom commercial: Butylhydroxytoluenum

Numéro de la matière: 062000

Version: 6 / CH

Date de révision: 11.06.2024

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 11.06.24

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	0.5	mg/kg

Concentration sans effet prévisible (PNEC)

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0.199	µg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0.0199	µg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Eeau	
Conditions	Occasionel	
Concentration	1.99	µg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment	
Concentration	0.0996	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	0.0096	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0.04769	mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Se laver les mains et le visage avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Protection respiratoire - Note

filtre combiné A-P2

Protection des mains

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Utilisation	Contact permanent avec les mains
Matériau approprié	caoutchouc nitril - NBR
Épaisseur du gant	0.11 mm
Temps de pénétration	480 min

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Utilisation	Contact de courte durée avec les mains
Matériau approprié	caoutchouc nitril - NBR
Épaisseur du gant	0.11 mm
Temps de pénétration	480 min

Nom commercial: Butylhydroxytoluenum

Numéro de la matière: 062000

Version: 6 / CH

Date de révision: 11.06.2024

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 11.06.24

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****État de la matière** Cristaux**Couleur** blanc**Odeur** inodore**Point de fusion**

Valeur 69.8 °C

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur 265 °C

Pression 1013 hPa

Point d'éclair

Valeur 127.0 °C

méthode Cleveland open cup - COC

Température d'inflammabilité

Valeur > 400 °C

méthode 440/2008/EC, A.16

ViscositéValeur 3.47 mm²/s

température 80 °C

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Substance de référence 2,6-Di-tert-butyl-p-crésol

Pression de vapeur

Valeur 0 hPa

température 25 °C

méthode OCDE 104

Densité et/ou densité relativeValeur 1.03 g/cm³

température 20 °C

Densité de vapeur relative

Remarque N'est disponible

9.2. Autres informations**Hydrosolubilité**

Valeur 0.76 g/l

température 20 °C

méthode OCDE 105

Remarque faiblement soluble

Masse volumique apparenteValeur 450 kg/m³**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Nom commercial: Butylhydroxytoluenum

Numéro de la matière: 062000

Version: 6 / CH

Date de révision: 11.06.2024

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 11.06.24

L'accumulation de poussière fine peut, en présence d'air, présenter un danger d'explosion. chaleur

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Incompatibilité possible avec les matériaux répertoriés à la rubrique 10.5.

10.4. Conditions à éviter

La chaleur

10.5. Matières incompatibles

Incompatible avec les chlorures et anhydrides d'acides. Agents d'oxydation, Bases, Corrode le cuivre et le laiton. Acides, Réactions avec l'acide sulfurique. peroxydés, Alcalines

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale (Composants)****2,6-Di-tert-butyl-p-crésol**

Espèces	Rat (mâle / femelle)	
DL50	> 6000	mg/kg
méthode	OCDE 401	

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**2,6-Di-tert-butyl-p-crésol**

Espèces	Rat (mâle / femelle)	
DL50	> 2000	mg/kg
méthode	OCDE 402	

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**2,6-Di-tert-butyl-p-crésol**

Remarque Aucun données connues.

Corrosion/irritation cutanée (Composants)**2,6-Di-tert-butyl-p-crésol**

Espèces	lapin	
Durée d'exposition	4	h
évaluation	Non irritant	
méthode	OCDE 404	

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**2,6-Di-tert-butyl-p-crésol**

Espèces	lapin	
évaluation	Non irritant	
méthode	OCDE 405	

Sensibilisation (Composants)**2,6-Di-tert-butyl-p-crésol**

évaluation	non sensibilisant
méthode	in vitro
Source	ECHA

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée (Composants)

Nom commercial: Butylhydroxytoluenum

Numéro de la matière: 062000

Version: 6 / CH

Date de révision: 11.06.2024

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 11.06.24

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol

Remarque N'est disponible

Mutagénicité (Composants)**2,6-Di-tert-butyl-p-crésol**Espèces Salmonella typhimurium
évaluation Pas d'activité mutagène, au vu de test Ames.
Remarque négatif**2,6-Di-tert-butyl-p-crésol**Voie d'exposition intraperitoneal
Espèces souris
évaluation Pas d'activité mutagène, au vu de test micronucleus.**2,6-Di-tert-butyl-p-crésol**Voie d'exposition orale
Espèces rat (mâle)
Remarque négatif**Toxicité reproductrice (Composants)****2,6-Di-tert-butyl-p-crésol**

Remarque Aucun données connues.

Cancérogénicité (Composants)**2,6-Di-tert-butyl-p-crésol**

Remarque Pas des preuves disponibles sur l'action cancérogène.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)**2,6-Di-tert-butyl-p-crésol**

Remarque Aucun données connues.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques *****12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)****2,6-Di-tert-butyl-p-crésol**Espèces Oryzias latipes
CL 50 5.3 mg/l**2,6-Di-tert-butyl-p-crésol**Espèces Poisson zèbre (Brachydanio rerio)
CL 50 > 0.57 mg/l
Durée d'exposition 96 h
méthode Directive 67/548/CEE, annexe V, C.1.**2,6-Di-tert-butyl-p-crésol**Espèces Oryzias latipes
NOEC 0.053 mg/l
Durée d'exposition 30 d
méthode OECD 210**Toxicité pour les daphnies (Composants)****2,6-Di-tert-butyl-p-crésol**Espèces Daphnia magna
CE50 0.48 mg/l

Nom commercial: Butylhydroxytoluenum

Numéro de la matière: 062000

Version: 6 / CH

Date de révision: 11.06.2024

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 11.06.24

Durée d'exposition 48 h
méthode OCDE 202

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol

Espèces Daphnia magna
CE50 0.096 mg/l
Durée d'exposition 21 d
méthode OECD 211

Toxicité pour les algues (Composants)**2,6-Di-tert-butyl-p-crésol**

Espèces Desmodesmus subspicatus
ErC50 > 0.4 mg/l
Durée d'exposition 72 h
méthode Règlement (CE) 440/2008, Annexe, C.3

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol

Espèces Desmodesmus subspicatus
CE 10 0.4 mg/l
Durée d'exposition 72 h

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol

ErC50 > 0.24 mg/l
Durée d'exposition 72 h
méthode OCDE 201

Toxicité pour les bactéries (Composants)**2,6-Di-tert-butyl-p-crésol**

Espèces boue activée
CE50 > 10000 mg/l
Durée d'exposition 3 h
méthode OECD 209

12.2. Persistance et dégradabilité**Élimination physico-chimique (Composants)****2,6-Di-tert-butyl-p-crésol**

Remarque Aucun données connues.

Biodégradabilité (Composants)**2,6-Di-tert-butyl-p-crésol**

Valeur < 10 %
Durée de l'essai 20 d
évaluation N'est pas dégradé facilement
méthode OECD 301D

La dégradabilité facile (Composants)**2,6-Di-tert-butyl-p-crésol**

Remarque N'est pas facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

Substance de référence 2,6-Di-tert-butyl-p-crésol

Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)**2,6-Di-tert-butyl-p-crésol**

log Pow 5.1
Remarque En raison du coefficient de distribution n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est possible.

Nom commercial: Butylhydroxytoluenum

Numéro de la matière: 062000

Version: 6 / CH

remplace la version: 5 / CH

Date de révision: 11.06.2024

Date d'impression 11.06.24

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol (Composants)

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol

Le produit est insoluble et s'enfonce dans l'eau.

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol

Absorbé par le sol.

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol

Immobile

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB ***

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT.

La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

12.7. Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie

Toxique pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Nom commercial: Butylhydroxytoluenum







Numéro de la matière: 062000

Version: 6 / CH

Date de révision: 11.06.2024

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 11.06.24

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	-		
14.1. Numéro ONU	3077	3077	3077
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (2,6-Di-tert-butyl-p-crésol)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (2,6-Di-tert-butyl-p-cresol)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (2,6-Di-tert-butyl-p-cresol)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Quantité limitée	5 kg		
Les catégories de transport	3		
14.5. Dangers pour l'environnement	 DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	Polluant marin 	 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

WGK 2

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour cette substance

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Nom commercial: Butylhydroxytoluenum

Numéro de la matière: 062000

Version: 6 / CH

remplace la version: 5 / CH

Date de révision: 11.06.2024

Date d'impression 11.06.24

Aquatic Chronic 1

Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.